RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01188
Numéro SIREN : 792 356 545
Nom ou dénomination : AB Gourmand

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2018 sous le numéro de dépôt 48014

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : - 6 DEC. 2018
Numéro: A 48014.

**AB GOURMAND**

**Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle**

**Au capital de 2 000 €**
**Siège social : 3 Place de la Gare**
**91530 Saint Cheron**
**R.C.S Evry : 792 356 545**
**Siret : 792 356 545 00014 - APE 5610A**

**DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE**
**DU 29 /09 /2018**

L'an deux mille dix huit
Le 29 septembre 2018 à 15h30

Monsieur AIT GOULLA El Bachir, demeurant 4 Rue Antoinette Bervas 91410 Dourdan,
Associé unique et Président de la société S.A.S.U. AB GOURMAND.

**A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :**

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'articler L 225-248 du code de commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

**PREMIERE DECISION**

Conformément à l'article L 225-248 du Code de commerce et après examen de la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2018 lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide la poursuite de l'exploitation de la société.

Il est rappelé que la Société est tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas été imputées sur les réserves, soit de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Greffe du tribunal de commerce d'Evry : dépôt N°48014 en date du 06/12/2018

**DEUXIEME DECISION**

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.
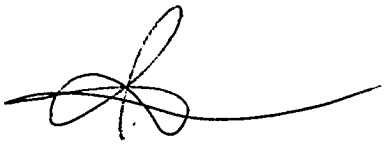
**L'Associée unique**
**MR AIT GOULLA El Bachir**